

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail : Démocratie : Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

◻ ECRET N° 79/62I du 9/II/79

Portant nomination à titre exception-
nel dans l'Ordre du Mérite Congolais

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES.

Vu la Constitution du 8 juillet 1979, de la République
Populaire du Congo ;
Vu le Décret n°59/54 du 25 Février 1959, portant cré-
tion de l'Ordre du Mérite Congolais ;
Vu le Décret n°59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le
montant des droits de Chancellerie ;
Vu le Décret n°59/239 du 27 Novembre 1959, relatif à
remise des insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;
Vu le Décret n°59/226 du 31 Octobre 1959, fixant les
insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Après Avis de la Chancellerie.

◻ E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du
Mérite Congolais :

AU GRADE D'OFFICIER

Monsieur Alberto Miguel Otero Lopez, 3ème Secrétaire à l'Amba-
sade de Cuba à Beyrouth, Liban.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions con-
tenues dans le Décret n°59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui
concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera enregistré, publié au Journal
Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué par
où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 9/II/79

Colonel Denis SASSOU-NGUESSA